



# Maîtrise de la réglementation ADR en vue de préparer l'examen de CSTMD classes 3 à 9 sauf 7 – option classe 2

## DETAILS DE LA FORMATION :

Tarif inter entreprise : 450,00 HT par journée et par stagiaire (repas compris)

Durée : 4 jours soit 28 heures

Avec option classe 2 : 5 jours soit 35 heures

*Tarif formation intra entreprise : sur devis*

## PUBLIC CONCERNE :

*Transporteur routier, Responsable HSE, Personne chargée du classement, de l'emballage, de l'étiquetage et du conditionnement des marchandises dangereuses (hors classe 7)*

**PREREQUIS :** *Aucun, disposer d'un ouvrage ADR et de l'arrêté TMD à jour*

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

**MAITRISER** les bases réglementaires et connaître l'organisation de l'ADR

**ETRE CAPABLE** de manipuler l'ADR, classer les marchandises dangereuses, identifier ses fonctions et ses responsabilités selon l'ADR, se familiariser au vocabulaire de l'ADR

## MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION :

*Feuille présence, exercices de manipulation de l'ADR oraux et écrits tout au long de la formation et correction collective, fiche satisfaction*

## PROGRAMME :

### 1- Les bases du transport de marchandises dangereuses

- Les différents modes de transport
- Les différents règlements
- Les autorités compétentes
- Les différents intervenants dans les opérations de TMD : rôles et responsabilités
- Les différents modes d'expédition (colis, citerne)
- Le transport multimodal

### 2- Les caractéristiques des marchandises dangereuses

- La classification des marchandises dangereuses
- Les propriétés physicochimiques des marchandises dangereuses
- La gestion des solutions et des mélanges

### 3- L'organisation des expéditions

- Utilisation des emballages et des citernes
- Construction des emballages et matériels
- Marquage et étiquetage des colis
- Les documents de bord exigés pour le transport
- Les obligations relatives aux véhicules et à leur contenu
  - Signalisation
  - Chargement et déchargement
  - Conformité
  - Circulation et stationnement



- Les obligations liées à la sûreté
  - Les responsabilités des acteurs
  - Les marchandises à haut risque
  - Le plan de sûreté
  - Les obligations de formation
- 4- Les formations**
- 5- L'arrêté français**
- 6- Les régimes d'exemptions**
- 7- Le conseiller à la sécurité**
  - Qui a besoin d'un CSTMD ?
  - Ses missions
  - Les rapports
  - Déclaration d'événements
- 8- Infractions et sanctions**